



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Saint-Amable statuera, lors de sa séance ordinaire du 9 avril 2024, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Immeuble affecté	Nature et effets de la dérogation demandée
Adresse : Lot vacant, rue Éthel, (futur lot 6 607 620) Lot : 5 975 170, Cadastre du Québec	Permettre l'implantation d'un stationnement hors rue à une distance nulle de la rue pour une habitation de 6 logements, alors que l'article 203 du <i>Règlement de zonage 712-00-2013</i> prévoit une distance minimale de 6 m requise entre la ligne avant de terrain et le stationnement pour une habitation de cinq à huit logements (h3) (distance insuffisante de 6 m).
Adresse : 805, rue Thomas Lot : 5 881 599, Cadastre du Québec	Permettre la création d'un lot ayant une largeur de lot de 21.61 m, alors que l'article 6.3 du <i>Règlement de lotissement 649-10</i> prévoit une largeur minimale requise de 25 m (largeur insuffisante de 3.39 m).

Tout intéressé peut se faire entendre à l'égard de ces demandes de dérogations mineures, par le conseil municipal en se **présentant à la salle Simon-Lacoste** de l'hôtel de ville situé au 575 rue Principale, à Saint-Amable, le **9 avril 2024 à 19 h**.

Saint-Amable, ce 18 mars 2024

Maxime Dupuis
Greffier adjoint